Les Maitres au sein du collectif Juniors et plus

Les maitres sont une composante fidèle et importante de l'USSE natation mais la complexité des demandes et besoins de chacun demande à ce que l'on structure mieux l'offre de créneaux au sein de notre section afin que tous puissent vivre ensemble et en bonne intelligence avec les Juniors-Seniors.

Les maitres qui ont choisi de s'entrainer le soir : il s'agit d'anciens nageurs de compétitions d'un niveau qui les rend capables de nager avec les nageurs juniors-seniors. Ils effectuent les mêmes séances que les autres et sont tenus de participer aux championnats par équipes.
Le système sera le même en 2018 (pas de changement). les créneaux 2018-2019 sont identiques à ceux 2017-2018, même principe.

Les maitres qui s'entrainent à midi : de manière à permettre à chacun de nager au mieux, deux sous-groupes sont créés comme annoncé en décembre :
A) **Un sous-groupe ayant vocation à participer aux compétitions Nationales et internationales tenu obligatoirement de participer aux interclubs, interclubs maitres régionaux et nationaux d'hiver et championnats de France ou internationaux l'été**. Ceux choisissant celui-ci auront accès à la totalité des créneaux du midi ainsi qu'à celui du mercredi soir 18 H 30 – 20 H 15.

Lundi de 12 H 15 à 13 H 30
Mardi de 12 H 15 à 13 H 30
Mercredi de 12 H 15 à 13 H 45 (uniquement pour les plus forts et sous réserve des places disponibles) ou de 18 H 30 à 20 H 15
Jeudi de 12 H 15 à 13 H 30
Vendredi de 12 H 15 à 13 H 30
Samedi de 12 H à 13 H 30

B) **Un sous-groupe sans contraintes de compétition à l'exception des interclubs TC.** Ceux choisissant celui-ci auront accès uniquement aux séances suivantes :

Mardi de 12 H 15 à 13 H 30
Mercredi de 18 H 30 à 20 H 15
Jeudi de 12 H 15 à 13 H 30
Samedi de 12 H à 13 H 30

Règlement :
(Important : ce règlement est à lire et à conserver)

I – L'inscription aux activités

1) Cotisations :

195 Euros pour le 1er inscrit à l'USSE natation+30 euros de licence, soit 225 euros.
-10 euros pour le second, -20 euros pour le 3ème et les suivants.

2) Dossier complet :

1) La Fiche d'inscription remplie.
2) Le chèque de règlement libellé à l'ordre de l'USSE section natation (**attention un chèque par adhérent pour cotisation+licence).**
3) **Un certificat médical d'aptitude à la natation en compétition** : il est maintenant valable 3 ans, il n'est obligatoire que pour les nouveaux adhérents 2018-2019 et pour ceux ayant répondu OUI à l'une des questions du Questionnaire de Santé fourni dans le dossier d'inscription (voir celui-ci).

Début : Le lundi 10 septembre 2018

II - La Réinscription des anciens adhérents :

-1) Les adhérents 2017-2018 seront prioritaires **jusqu'au 1 juillet 2018 minuit**. Pour cela, ils devront donner ou envoyer leur dossier à Johny Macaire au 5 rue des Verdiers 38120 Saint-Egrève

- 2) Important : Un dossier sera considéré comme incomplet et renvoyé à l'expéditeur s'il ne contient pas au moins : **Fiche d'inscription et chèque**.
Le chèque ne sera encaissé qu'au 1er octobre au plus tôt, ce qui laissera aux adhérents jusqu'au 30 septembre pour annuler leur inscription, leur chèque sera alors déchiré.

- 3) Justificatif de paiement de cotisation : ils vous seront remis sur demande à johnymacaire@cegetel.net à partir du 01 novembre (exceptionnellement avant, si cela s'avérait urgent). **Attention** : la réception d'une facture implique la renonciation au droit de remboursement prévu ci-dessous (§4).

- 4) Remboursement de cotisation : Toute inscription à l'USSE-Natation est considérée comme définitive. Toutefois, sur demande expresse écrite, l'USSE-Natation pourra au cas par cas, accepter la résiliation d'un adhérent. Le cas échéant, le remboursement de la cotisation de l'adhérent concerné sera effectué sur la base suivante :

- Entre la rentrée et le 30 septembre : remboursement de la totalité de la cotisation.
- Du 1er au 31 octobre : remboursement des 2/3 de la cotisation **à l'exception de la licence dont le montant restera à la FFN.**
- A partir du 1er novembre, pas de remboursement. Cependant, dans le cas d'une mutation professionnelle ou d'un changement de lieu d'études, le Bureau Directeur de l'USSE-Natation pourra décider de déroger à cette règle.

Une fois ce règlement lu, merci de le garder précieusement et de remplir la case prévoyant la signature valant acceptation sur la fiche d'inscription.